

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 27

Artikel: Essai de 250 mots
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE HISTOIRE D'AVOCATS

L vient d'en arriver une bien bonne à l'un de mes amis. Il faut que je vous conte ça ! Le plus drôle, c'est que c'est vrai :

Mon ami est dans les affaires, et les affaires, à présent, ce n'est pas tout rose ! Il faut pour garder sa place au soleil et maintenir ses droits, se défendre bec et ongles ! Donc mon ami se défendait dans une contestation comme il s'en produisait si souvent. Une note sur laquelle on n'était pas d'accord. Des deux côtés on s'était fâché. L'amour-propre s'en était mêlé et, dame, quand l'amour-propre s'en mêle on fait les pires sottises ! De part et d'autre on commit celle de s'en remettre aux avocats !

Vous devinez ce qui s'en suivit. La procédure commença ! Exploits, réponses, allégations de faits nouveaux et déterminations sur ceux-ci, tous ces actes obligés de l'appareil judiciaire constituèrent un dossier, chaque jour plus volumineux !

Mais pour avoir eu, certain jour la tête près du bonnet, nos deux plaideurs n'étaient pas des imbéciles. Loin de là ! Voyant que les frais seraient hors de proportions avec l'objet du litige, les deux adversaires s'entendirent sans intermédiaires, et réglèrent leur compte à l'amiable. Et mon ami, heureux de cette solution, classa soigneusement sa quittance dans son coffre-fort, et toute cette ennuyeuse histoire dans la boîte aux oubliés. Ainsi faut-il en agir avec les petits ennuis de l'existence, pour se garder en joie et en belle humeur.

L'affaire était si bien oubliée que, lorsque peu de temps après l'arrangement, son adversaire défunta — conséquence de maladie et non point du procès, dois-je préciser ici — mon ami, toute rancune éteinte, lui fit la suprême conduite au champ du repos, où — partant — il n'y a plus ni procès, ni avocats.

C'est alors que l'in vraisemblable arriva, sous les espèces d'une lettre ! L'homme de loi de mon ami, lui communiquait une mise en demeure de son collègue, « duquel le client s'impatientait, et exigeait une solution sans plus de retard ».

Comprenant alors que le défunt avait oublié d'avertir son représentant du règlement direct de l'affaire, mon ami, heureux d'avoir le dernier mot répondit comme suit à l'avocat de la partie adverse :

Monsieur,

« Notre affaire est réglée. J'ai en mains quittance pour solde de tout compte. Enfin, votre client est mort ! »

Je n'ai jamais su si, mis en présence de cette solution définitive — pour le malheureux défunt tout au moins — l'avocat a trouvé le moyen d'ergoter. Pour ma part, malgré tout, cela ne me surprendrait guère. Bert-Net.

Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand.

Il y a quelque temps nous donnions ici un compte rendu du VIII^e fascicule de l'œuvre de M. Pierre-humbert. Nous venons de recevoir le IX^e, il va du mot **nacon** sorte de bateau du lac de Neuchâtel à **pilluler**, terme dit à la place de pulluler.

Glanons dans cet ouvrage quelques mots curieux ou commentés d'une façon intéressante. Un mot sur le verbe **nantir** employé si souvent à tort chez nous à la place du mot **saisir**, « la justice est nantie », « le Grand Conseil est nanti d'un projet ». **Nasi** veut dire moi, nous disons **nése** dans le Canton de Vaud, le bois de chauffage **nése** est du bois qui est « cuit » parce qu'il a été exposé à l'humidité ; à Ouchy on appelle **naviot** ce qu'à Neuchâtel on appelle **navet**. Les mots français : lourdeau, bête, imbécile ont de nombreux synonymes provinciaux. M. Pierre-humbert cite sous le vocable **nianiou**, niobet, niôque, niollet, belaud, tadié, bedan, niblet, agnoti (ou mieux aniotti), bétion, bididi, niflet, niget, tobie, dadou, daderidou, niafet, tabornio, toupin, etc., etc.

Niaffe peut vouloir dire, selon le dictionnaire : cordonnier (au sens péjoratif), nigaud, ou encore abattu ou désemparé. L'auteur aurait pu ajouter : la **niaffe** soit vantardise ; avoir de la niaffe c'est avoir la parole abondante et facile.

Pagnoter, d'après le dictionnaire signifie plaisanter à tous propos ; il y aurait lieu d'ajouter le verbe

se pagnoter (pabiotter), soit se coucher, le lit étant dit : panier.

Signalons, comme nous l'avons fait dans nos précédents comptes-rendus quelques mots du parler vaudois qui pourraient figurer dans le bel ouvrage de M. Pierre-humbert :

Remarquons d'abord que la lettre N devient souvent en vaudois L. Exemple : **zalonnier** pour canonier.

Navette signifie un petit pain ; **niâsse**, faire niâsse veut dire caresser en passant la main, dans le sens du poil, sur le dos d'un animal ; un **niu** est une bille à jouer, appelée aussi **marbre** et **mapi** à Genève ; les **oyenas** sont des abattis de volaille (d'oies spécialement) ; **orbet** est un furoncle du bord des paupières ; on dit **orteuil** pour orteil ; les mots **pampaveule** (Vallée de Joux) et **pernette** désignent la bête-à-bon Dieu ; **pernette** se dit aussi d'une jeune fille ; **pardine** est employé pour pardi, pardienne ; un **partisseur** dans le Canton de Vaud est le personnage chargé de répartir une récolte (ordinairement de vin) entre les ayant-droit, généralement propriétaires et vigneron ; le seuil d'une porte se dit volontier **pas de porte** ; à la Côte les **patenailles** sont les carottes ; un **patifou**, employé pour nigaud actuellement, était chez nous au moyen-âge, tantôt un chasseur gueux, tantôt un personnage officiellement rétribué, vêtu aux couleurs des villes et chargé d'amuser les invités et le peuple lors des fêtes publiques ; tout le monde sait qu'un **pattey** est un chiffonnier et **penatzet** un vin de qualité inférieure ; le **peine** est, ou plutôt était, le restant de la trame d'une pièce de toile de chanvre ; un **petairu** est un fusil ; **piecater** s'emploie dans le sens d'aller et venir ; **pilliet**, tout pilliet « il lui a donné un morceau de pain tout pilliet » c'est-à-dire sans l'accompagner de quoi que ce soit ; il est difficile de traduire ce terme par un équivalent d'un seul mot, comme c'est aussi le cas pour **embryer** et **enmoder**.

Les analyses que nous avons faites du bel ouvrage édité par Attinger à Neuchâtel, prouvent l'intérêt que nous avons pris à lire ce qui a paru du Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand. Il est encore en souscription, mais il faut se hâter de l'acquiescer dans de bonnes conditions, car la dernière sonne. Méline.

LE GATEAU A LA «RAISINÉE»

LEUX qui ne savent pas ce que c'est que du gâteau à la raisinée, ne sont pas des Vaudois authentiques ; pas vrai, Jean-Louis ?

Comme c'est pour les Vaudois que j'écris ces lignes, je me dispenserai de donner la description et la recette de fabrication de ce gâteau ; et, je me bornerai à vous raconter une farce arrivée à une mienne cousine, au sujet de ces gâteaux.

Il y a déjà bien des années, j'étais encore un bœuf, ma cousine Augustine, habitant un village des rives de la Venoge, se maria.

Pour la noce, la tante Rosine avait fait une collection de gâteaux à la raisinée, tous plus grands, plus beaux et plus réussis les uns que les autres. En les sortant du four, la bonne tante les mit refroidir dans la chambre de ménage attenante à la cuisine, et, vu le grand nombre de ces gâteaux, dut en poser quelques-uns par terre. La fenêtre était entr'ouverte ; il faisait déjà nuit que l'on travaillait encore ferme, à la cuisine, pour préparer le festin du lendemain. On ne marie pas sa fille tous les jours, que diable ! Aussi, on en mettait !

Sur le lit, dans la même chambre que les gâteaux, la robe de noce, le voile, la couronne de fleurs d'oranger, tout était prêt pour faire de ma cousine la plus ravissante des épouses.

Tout à coup, un tintamarre de tous les diables ; dans la chambre aux gâteaux, il semble que tout vient en bas ; un réveil tombe et sonne désespérément le tocsin, un vase de porcelaine se brise avec fracas ; bref, c'est à croire aux revenants ou à un cambriolage à main armée !

On se précipite ; l'oncle David, l'air menaçant, serre son gambier à le casser entre les dents ; Gustave, mon dragon de cousin, prend son air de rassemblement de troupes ; l'Augustine pâlit et s'essouffle ; et, la tante, la pauvre tante Rosine, s'affale sur une chaise, sans pouvoir dire un mot, les yeux et les mains au ciel, en un geste d'indicible désespoir !

Le chat, l'amour de chat à l'Augustine, était

entré par la fenêtre entr'ouverte, avait sauté dans la chambre obscure, sur un gâteau encore chaud, puis dans un autre plus chaud encore, et, se brûlant et se secouant les pattes, avait mené une sarabande désordonnée, expédiant de la raisinée à droite et à gauche, sur le lit, la robe de noce, le voile, les fleurs d'oranger, le tableau du grand père, le plafond, bref, il y en avait partout ; et, la bête affolée continuait son tredon !

Je vous laisse à penser quel était l'état d'âme de chacun ; l'oncle furieux, la tante atterrée, l'Augustine affolée et le chat aussi ; le dragon seul resta impassible devant le désastre !

Il fallut une bonne partie de la nuit pour tout remettre en ordre, laver et détacher tout le fourbi ; mais les gâteaux, les beaux gâteaux à la raisinée, ils faisaient peine à voir ; ils furent irréparables ; et quant au chat, on ne l'aperçut pas pendant la noce ! Pierre Ozair.

Essai de 250 mots. — Les jeunes filles de l'Ecole supérieure avaient comme sujet de composition deux cent cinquante mots sur « l'automobile ». Une des premières s'en tire de la manière suivante :

« Mon oncle a acheté une automobile. Il revenait de la campagne, quand quelque chose se brisa en montant une côte. Mon oncle essaya de la faire repartir, mais ce fut inutile, rien n'y fit, bien qu'il eût mis hors de service l'habit neuf qu'il portait.

« J'ai écrit environ 45 mots déjà. Les autres 205 mots sont ceux que mon oncle a dits en revenant à la ville. Mais il vaut mieux que je ne les écrive pas, car ce sont des paroles qu'il ne serait vraiment pas convenable de répéter. »

DU BLASON POPULAIRE

(Suite).

VI

Si nous poursuivons notre enquête, nous verrons qu'au moyen âge un sot était un **breton** et, de nos jours chacun sait ce qu'on entend par un **auvergnat**, un **gascon**, une **gasconnade**, ou un **normand** (répondre en normand). Quant aux **tchèques** ils représentaient jadis la vermine.

Mais pourquoi prendre nos exemples à l'étranger ? Les blasons pullulent dans le canton de Vaud. Vous entendez parler couramment de **Pully-les-Singes** et de **Lutry-les-Gonfles** (ivres) Les Lausannois deviennent les habitants de la **Grande Chaudière**, **Morges** est tournée en ridicule et son infortuné syndic demeure un inépuisable sujet de monologues. Je ne parle pas de **Moudon** à qui l'on donne un titre guère honorifique !

On ne s'arrête pas là ; dans une ville on dénigre telle ou telle rue ; ainsi la rue de la **Mercerie** à Lussan se transforme en la **Mercegot** et le **Grand-Pont** s'appellera le **Danube**.

On va plus loin : il y a rivalité entre les **collégiens** : les **pétoles** et les **élèves de l'école primaire** : les **priméjus** ; entre les **socialistes** : les **rouges** et les **sales bourgeois** ; entre le **populo** et les **aristos**, etc. Et si ces gens avaient quelques années de moins, ils se tiendraient la langue, c'est certain.

VII.

En 1870, on marquait tous les **allemands** du nom de **prussiens** que l'on estimait injurieux ; plus tard on les surnomma **alboches**, puis **boches** dont l'origine pourrait bien être caboche (grosse tête). On les baffoua longtemps aux cris de **têtes carrées** et je me souviens de ce refrain que nous chantions entre gamins, avec force grimaces :

Tous les all'mands (bis)

Sont des carrés.

Et pour mieux les distinguer,

Ils se mett'nt à la boutonnière,

Une fleur de pomm' de terre !

Peut-être ce couplet se répète-t-il encore.

On ne s'en prend pas seulement aux hommes, on s'attaque à leur langage : **mâcher de la paille** ou **casser du coke** veut dire parler allemand.

Et puis on jette des expressions blessantes :

« Pas d'argent, point de Suisse ».

En France on dit : **boire comme un Suisse** ; en Suisse : **boire comme un allemand** ; en Espagne : **boire comme un français**.

Se **défiler à l'anglaise** a le même sens que **filer à la française**.

VIII

Evidemment durant les guerres ou durant les luttes politiques entre partis, les blasons populaires se multiplient. Il suffit de parcourir l'histoire pour le remarquer.

Pendant les conflits de 1914 à 1918, chacun rivalisait de méchanceté et exprima sa haine comme il le pou-